

## **DOSSIER DU COLLÈGE DE SAINT-DAMIEN – MESSAGE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Aux citoyennes et citoyens de Saint-Damien-de-Buckland,

Comme vous le savez sans doute, le 25 mars dernier, lors d'une séance régulière du conseil d'administration, le Centre de Service Scolaire de la Côte-du-Sud (CSSCS) adoptait une résolution confirmant la démolition du Collège de Saint-Damien, édifice dont il est l'unique propriétaire.

Depuis, cette annonce, de nombreux commentaires sur les réseaux sociaux ont été émis et des sorties publiques ont été faites dans des médias régionaux et nationaux de la part des membres de la Fondation St-Joseph de l'Espérance (la Fondation) et de ses partenaires, notamment le GIRAM. Loin de nous, membres du conseil municipal, de contester le droit à la liberté d'expression. Toutefois, quand nous lisons et entendons qu'une grande part de responsabilité de la décision prise par le CSSCS incombe au conseil municipal, sans compter les nombreux commentaires de médisance envers les élus du conseil municipal et les propos émis en totale ignorance du dossier, nous considérons qu'il est de notre devoir de faire une mise au point.

Comme ils l'ont mentionné à quelques reprises dans les sorties publiques et sur les réseaux sociaux, la Fondation aurait souhaité une plus grande collaboration et implication du conseil municipal dans l'évolution de leur projet. Cependant, nous nous devons d'agir avec une certaine prudence et en bon gestionnaire. C'est en ce sens que dès le début, nous demandions à la Fondation de **répondre à 3 conditions essentielles** pour obtenir un appui absolu de la municipalité : un financement complet de la valeur estimée de leur projet, la preuve que le projet serait viable financièrement et donc, nous assurer d'une pérennité à long terme. Nous jugions ces conditions essentielles afin d'éviter que dans quelques années, le Collège se retrouve sur les épaules du fardeau fiscal des citoyens de Saint-Damien.

Comme nous l'avons déjà mentionné, le conseil municipal n'a jamais été contre le projet de la Fondation. Au contraire, au cours des dernières années, nous avons adopté des résolutions soutenant des démarches de la Fondation, dont une (Résolution no 2022-11-14) **où nous confirmions que la municipalité s'engageait à acquérir le bâtiment et à le transférer à la Fondation** en guise de part financière du milieu si celle-ci remplissait les conditions demandées par la municipalité. Ceci c'est sans compter les rencontres et les échanges téléphoniques et courriels avec les membres de la Fondation, mais aussi avec les représentants du CSSCS afin de discuter de l'évolution du projet. Nous avons même fait en sorte qu'un autre organisme intéressé par le Collège discute avec la Fondation afin de développer un projet en partenariat. D'ailleurs, le dernier appui de la municipalité remonte à mai 2024 où **nous avons alors fait des démarches auprès du CSSCS pour que la Fondation obtienne un délai supplémentaire pour déposer un projet**. Délai que le CSSCS avait accordé jusqu'au 10 janvier 2025. Cependant, malgré ce délai supplémentaire, la Fondation n'a finalement pas déposé de projet.

À tout ce que vous venez de lire, il faut ajouter la demande de classement patrimonial déposée par le GIRAM au ministère de la Culture en décembre 2024 pour laquelle les membres du conseil municipal s'étaient opposés. En aucun cas, cette décision avait pour but de bloquer le projet de la Fondation ou en favoriser la démolition, mais parce que nous considérons que le Collège n'avait pas la valeur

patrimoniale énoncée par le GIRAM. Nous convenons que le bâtiment aura été marquant dans l'histoire de Saint-Damien, mais il fallait dans notre position, considérer que les bâtiments de la congrégation dont la municipalité était propriétaire (Maison mère et Havre du Lac Vert), avaient une plus grande valeur patrimoniale et historique que le Collège.

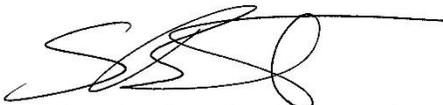
Il est important de préciser que le classement patrimonial du Collège n'aurait pas apporté comme par magie les sommes nécessaires à sa réhabilitation complète. Crier à la sauvegarde du bâtiment par classification était une stratégie de dernier recours venant du GIRAM, dont les membres sont bien loin de comprendre ou considérer nos réalités locales.

Nous tenons à souligner que plusieurs citoyens et citoyennes ont fait part au conseil, et avec raison, de leur préoccupation que le Collège se retrouve un jour dans le même état que les « Pavillons ». Il a toujours été hors de question pour le conseil municipal, qu'un Collège « sauvegardé » sans projet viable, soit laissé à l'abandon et trône en plein cœur du pôle éducatif.

Le conseil municipal considère qu'il a agi de manière responsable et en bon gestionnaire au cours des dernières années considérant l'incertitude qui entourait la viabilité à long terme du projet de la Fondation. De plus, nous aimerions exprimer notre désaccord avec **les commentaires d'un membre de la Fondation qui, récemment, mentionnait publiquement sur les ondes de Passion FM que c'était « décourageant pour le futur de nos enfants de voir comment on est géré [par la Municipalité de Saint-Damien] »**, car selon lui, le conseil municipal ne défendait pas assez le projet de la Fondation.

Nous aimerions rappeler à cette personne qu'aujourd'hui, nous avons une école primaire neuve, un deuxième CPE de 60 places qui ouvrira ses portes dans quelques semaines, que nous travaillons sur une deuxième phase de développement afin d'offrir de nouveaux terrains pour la construction domiciliaire, qu'un édifice de 12 logements est en construction, que la municipalité est maintenant attractive par son dynamisme et ses idées innovantes, qu'elle prend en charge la requalification des propriétés des religieuses. Et la liste pourrait s'allonger... Si ce n'est pas ça de bâtir l'avenir des générations actuelles et futures, nous nous demandons bien ce que ça prend ??

En espérant que ceci vous apporte un éclairage nouveau à ce dossier, veuillez accepter nos sincères salutations.



Sébastien Bourget, Maire



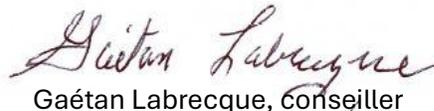
Annick Patoine, conseillère



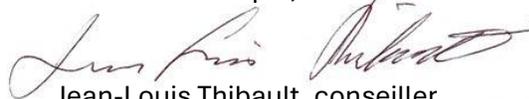
Line Fradette, conseillère



Simon Bissonnette, conseiller



Gaétan Labrecque, conseiller



Jean-Louis Thibault, conseiller



Normand Mercier, conseiller